



Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

Séance ordinaire du 10 octobre 2023 FAITS SAILLANTS

Cession d'immeubles aux centres de services scolaire par les municipalités

Le conseil municipal appuie l'Union des municipalités du Québec et l'ensemble du monde municipal afin de demander au gouvernement du Québec d'assumer l'entière responsabilité des coûts liés à l'acquisition d'immeubles scolaires et de tenir compte des planifications d'aménagement et d'urbanisme des municipalités lors de l'implantation de nouveaux établissements scolaires. Depuis 2020, la loi donne le pouvoir aux centres de services scolaire de choisir un terrain aux frais d'une municipalité.

Collecte de fonds de Moisson Laurentides

Moisson Laurentides tiendra une collecte de fonds, le 7 décembre prochain, aux deux points de collecte suivant :

- sur le chemin du Lac-Bleu, près de l'intersection du chemin des Hauteurs;
- sur le chemin du Lac-de-l'Achigan, près de l'intersection du chemin des Hauteurs.

Circulation des véhicules hors route de type motoneige sur certaines portions

Le conseil municipal adoptera des règlements visant à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules hors route de type motoneige sera permise sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hippolyte, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route.



Nomination d'un coordonnateur parcs et espaces verts

Monsieur Daniel Audette a été nommé au poste cadre permanent à temps plein à titre de coordonnateur parcs et espaces verts à compter du 16 octobre 2023 selon les conditions prévues à la Politique sur les conditions de travail des employés-cadres.

Accréditation de la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Jérôme Métropolitain

Considérant que la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Jérôme Métropolitain souhaitait obtenir une accréditation d'organisme reconnu par la Municipalité de Saint-Hippolyte, le conseil municipal a accepté cette demande en tenant compte du fait que cet organisme offre des services aux municipalités de la MRC de la Rivière-du-Nord.

Déclaration du maire concernant l'annonce de la conseillère Sonia Tremblay

Faisant suite à l'annonce de Mme Sonia Tremblay de siéger comme conseillère indépendante, je tiens à mentionner qu'il n'est pas dans mon intention de restreindre ses droits. Cette dernière continuera de recevoir toute l'information pertinente à la prise de décision lors des séances du conseil municipal et sera même responsable d'un comité, comme c'était le cas avant d'annoncer sa décision. Je tiens à réitérer que le processus décisionnel au sein du conseil municipal s'appuie sur la collégialité et la consultation. Nous nous sommes donné

comme mission de continuer à offrir à la population un milieu de vie de qualité et des services correspondant à ses besoins. Nous continuerons à mettre de l'avant des initiatives et des interventions qui s'effectueront selon une approche de bonne gouvernance basée sur les principes de participation citoyenne, du développement durable et de la saine gestion.

Le maire,
Yves Dagenais

Nouveau rôle triennal d'évaluation foncière 2024-2026

Conformément à la Loi sur la fiscalité municipale du Québec, la Municipalité de Saint-Hippolyte a déposé le nouveau rôle d'évaluation foncière pour les exercices financiers de 2024, de 2025 et de 2026. Ce rôle, qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain, constitue l'inventaire des immeubles (terrain, bâtiment principal et toute dépendance, comme un garage ou une remise) du territoire et reflète le marché immobilier en date du 1er juillet 2022. Ainsi, le nouveau rôle triennal d'évaluation foncière à Saint-Hippolyte indique que la valeur moyenne des résidences unifamiliales augmente 72,9 %, et ce, suivant la tendance observée dans la région où l'activité immobilière a été particulièrement intense depuis deux ans.

C'est la MRC de La Rivière-du-Nord qui veille au maintien de l'inventaire, à la confection et à la mise à jour des rôles d'évaluation pour les municipalités de Prévost, de Saint-Colomban, de Saint-Hippolyte et de Sainte-Sophie. **Ce n'est donc pas la Municipalité qui détermine la valeur foncière de votre propriété, mais bien la MRC.**

Le rôle d'évaluation sert de base au calcul des taxes municipales. Même si la valeur de votre propriété augmente, cela ne se traduit pas automatiquement par une augmentation équivalente sur votre compte de taxes : **la hausse de 72,9 % de la valeur moyenne des résidences unifamiliales à Saint-Hippolyte n'est donc pas une augmentation de taxes équi-**



valente. Le conseil municipal ajustera le taux de taxes pour en réduire l'impact. Le taux de taxes est déterminé pour équilibrer le budget.

Ainsi, les taxes foncières résidentielles sont calculées en fonction de la valeur imposable de l'immeuble et du taux de taxes qui s'applique pour chaque tranche de 100 \$ d'évaluation :
Valeur imposable / 100 X taux de taxes = montant des taxes foncières.

ÉVALUATION FONCIÈRE Foire aux questions

(Source : MRC de La Rivière-du-Nord)

Q : En quoi consiste une évaluation ?

R : La visite d'un immeuble a pour but de relever tous les paramètres d'une propriété, tant au niveau d'un terrain que des bâtiments. Ces paramètres permettront de fixer la valeur de son évaluation. L'aspect topographique, le voisinage et la situation précaire ou avantageuse d'un terrain sont notés aux fins d'évaluation. Les bâtiments sont aussi tous visités afin de recueillir des informations relatives aux dimensions et aux divers matériaux qui composent la propriété. Lorsque ces données sont combinées, une valeur est attribuée à la propriété en tenant compte de l'aspect physique, fonctionnel et économique découlant du marché.

Q : Comment la valeur d'une propriété est-elle établie ?

R : La valeur d'une propriété inscrite au rôle d'évaluation est établie conformément aux articles 42 à 48 de la Loi sur la fiscalité municipale (LRQ, c. F-2.1), et ce, pour une période de trois ans. Cette valeur correspond au prix de vente le plus probable qu'un vendeur aurait dû obtenir pour la vente de sa propriété suivant l'analyse du marché 18 mois avant l'entrée en vigueur du rôle triennal.

Q : Qu'est-ce qui entraîne la modification de la valeur d'une propriété ?

R : L'article 46.1 de la Loi sur la fiscalité municipale oblige l'évaluateur à corriger la valeur d'une propriété à chaque dépôt de nouveau rôle triennal. Le but est que la valeur inscrite au nouveau rôle reflète la tendance des prix de vente en fonction de la nouvelle date de marché. Le marché immobilier étant variable au fil des ans en fonction des contextes économiques, l'évaluateur doit analyser les transactions immobilières et constater les augmentations ou diminutions du marché. Ce qui peut entraîner des modifications de la valeur de la propriété.

Q : Pour quelle raison l'évaluateur procède-t-il à une visite de propriété ?

R : La Loi sur la fiscalité municipale oblige l'évaluateur à visiter chaque unité d'évaluation au moins une fois tous les neuf ans afin de vérifier l'exactitude des données des dossiers de propriété. Il doit également visiter, à la fin des travaux, toutes les propriétés pour lesquelles un permis de construction a été livré, de même que certaines propriétés ayant fait l'objet d'une transaction réalisée un an après l'entrée en vigueur du rôle triennal.

Q : Puis-je utiliser l'évaluation municipale pour vendre ma propriété ?

R : Cette valeur correspond au prix de vente que vous auriez dû obtenir pour la vente de votre propriété 18 mois avant l'entrée en vigueur du rôle triennal. Ce sont les ventes de votre voisinage qui fixent l'évaluation de votre propriété et non la valeur de votre compte de taxes qui fixe le prix de vente.

Q : Est-il possible de contester la valeur attribuée à une propriété au rôle d'évaluation ?

R : Oui, c'est un droit. Une demande de révision sur la valeur d'une propriété est possible lors de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle triennal, ou encore, lorsqu'un certificat d'avis de modification indiquant un changement de valeur de la propriété est émis par l'évaluateur.



Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

PLAN *de* CONSERVATION

des milieux naturels
de Saint-Hippolyte

Portrait du territoire

Le territoire qu'on souhaite protéger



Superficie
132,7 km²
(13 270 hectares)



Couvert forestier
69,9 % du territoire
(92,76 km² ou 9276 ha)



Milieux humides
9 % du territoire



Lacs
63



Cours d'eau
Plus de 250 km



Statut précaire
11 espèces



Habitats fauniques
5



Territoire en aire protégée
6 %



Territoire en conservation volontaire
2 %



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

Faits saillants

Des milieux naturels vastes et en bon état!

Un territoire primordial pour assurer le déplacement des animaux à l'échelle régionale!

Une démarche qui a impliqué de nombreux partenaires et les citoyens et citoyennes!

Une protection de 30 % des milieux naturels d'ici 2033!

Un projet structurant pour la conservation des milieux naturels et l'aménagement du territoire!

Vision

Ce que l'on vise à atteindre dans 10 ans

En 2033, les écosystèmes terrestres, humides et hydriques qui font la beauté naturelle de Saint-Hippolyte sont préservés grâce aux efforts de conservation et d'adaptation face aux changements climatiques. Tous les usages, dont le développement, sont encadrés de manière à conserver nos milieux naturels pour assurer l'accès à la nature et la préservation de la biodiversité. Notre détermination a inspiré les collectivités environnantes, qui se joignent au mouvement régional visant la protection, la restauration et la connectivité des milieux naturels. La population de Saint-Hippolyte est engagée dans des projets rassembleurs afin de préserver notre patrimoine naturel, dans l'immédiat et pour les générations futures.

Mots-clés de la vision: Efforts de conservation/Usages encadrés/Accès à la nature/Préservation de la biodiversité/Inspiration/Population engagée/Projet rassembleur

Cibles

Ce qui nous tient à cœur de protéger

- **Milieux forestiers:** tous les boisés publics et privés.
- **Milieux humides:** Ensemble des étendues de terres saturées d'eau ou inondées pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la végétation qui y pousse (marécages, marais, tourbières, étangs, prairies humides, eaux peu profondes).
- **Milieux hydriques:** Ensemble des cours d'eau (rivières, ruisseaux permanents et intermittents), des lacs, des zones de recharge et des aquifères.
- **Habitats riverains:** Ensemble des rives des cours d'eau, des lacs et des milieux humides.
- **Accès à la nature pour les citoyens et citoyennes:** L'accès à la nature en milieu terrestre ou aquatique.



Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

Pressions

Les problèmes auxquels la nature doit faire face



Développement résidentiel et commercial



Mines, carrières et sablières



Corridors de transport et de services
(routes et emprises d'Hydro-Québec)



Activités récréatives
à fort impact sur la nature



Dégradation et artificialisation des rives

Stratégies

Les moyens pour y faire face

9 stratégies

- Assurer un accès à la nature qui respecte la biodiversité et la conservation des milieux naturels
- Renforcer les mesures réglementaires pour les bandes riveraines
- Sensibiliser et informer les riverains et usagers des lacs sur l'importance des bandes riveraines
- Limiter l'étalement urbain
- Acquérir des connaissances supplémentaires pour assurer la protection des milieux naturels
- Limiter la fragmentation des milieux naturels
- Assurer la cohérence du plan de conservation, tant sur le plan local et régional que provincial
- Encourager la conservation volontaire sur le territoire
- Protéger des superficies de milieux naturels

Objectifs

Les résultats qu'on souhaite atteindre

19 objectifs, dont:

- D'ici 2033, un accès à la nature de proximité est assuré à la population de Saint-Hippolyte pour la pratique d'activités extensives.
- D'ici 2033, des mesures sont mises en place pour réduire les barrières au déplacement de la faune sur le territoire.
- D'ici 2033, la Municipalité fait des démarches auprès des municipalités voisines et des instances provinciales et régionales pour assurer la cohérence du plan de conservation, tant sur le plan local et régional que provincial.
- D'ici 2033, le couvert végétal en bandes riveraines caractérisées des lacs s'est amélioré de 20 %.
- D'ici 2033, 50 % de la population est éduquée sur les bonnes pratiques pour la réalisation d'activités en milieux naturels.
- D'ici 2033, 30 % du territoire est protégé légalement.



37 actions, dont:

- **Développer un code d'éthique** sur les

bonnes pratiques dans les milieux naturels et le partager pour sensibiliser la population (action à court terme)

- **Mettre en place un programme de caractérisation** des bandes riveraines sur les trois principaux lacs: de l'Achigan, Connelly, Écho (action à court terme)
- **Réaliser une étude** portant sur les stratégies d'écofiscalité et

les incitatifs à la conservation (action à court terme)

- **Sensibiliser les promoteurs** à la mise en place de passages fauniques sur les nouvelles rues développées (action à court terme)
- **Créer une politique de soutien** aux organismes de conservation (action à court terme)
- **Suivre la qualité de l'eau** de tous les lacs habités sur le

territoire (action phare)

- **Créer un fonds municipal** pour l'acquisition de terrains à des fins de conservation (action phare)
- **Créer des sentiers d'interprétation** et d'éducation à la conservation dans le parc Roger-Cabana (action à long terme)

37
actions





Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.



Offre d'emploi

PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL

Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire

Concours n°2023-06-LOI

Située dans la région touristique des Laurentides, à environ 61 km de Montréal, la Municipalité de Saint-Hippolyte est une véritable oasis de verdure parsemée de 62 lacs qui déploie ses splendeurs sur un vaste territoire de 133 km². Avec une population en croissance de 10 000 résidentes et résidents, Saint-Hippolyte comporte des infrastructures modernes pour toutes les générations, en plus d'être un lieu de villégiature recherché pour la quiétude, le plein air et les grands espaces.

SOMMAIRE DU POSTE

Sous la responsabilité du chef d'équipe, le préposé à l'accueil voit à l'accueil des utilisateurs du Centre de plein air Roger-Cabana. Il assure les transactions quotidiennes telles que la vente des passes de saison, les billets quotidiens et la location d'équipement. Il veille au respect des règlements et assure la patrouille des sentiers en alternance avec ses collègues.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS :

- Accueillir et répondre aux diverses demandes de la clientèle
- Procéder aux transactions quotidiennes : ventes de passe de saison, billet quotidien, location, etc.
- Patrouiller les sentiers et faire respecter les règles en vigueur
- Intervenir en matière de premiers soins et selon les procédures d'urgence

NOTE :

Il est entendu que la présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description exhaustive de toutes les tâches à accomplir.

EXIGENCES ET COMPÉTENCES

- Être disponible les fins de semaine de décembre à mars
- Détenir de l'expérience avec le service à la clientèle (atout)
- Aimer le travail à l'extérieur

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Il s'agit d'un emploi temporaire de décembre à mars, les samedis et dimanches de 9 h à 17 h
- Le taux horaire est de 18,00 \$

Postulez sans tarder pour rejoindre notre équipe.

Avant le 30 novembre, 16 h à l'adresse courriel mdelisle@saint-hippolyte.ca

Municipalité de Saint-Hippolyte
Service des ressources humaines
2253, chemin des Hauteurs
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1A1
mdelisle@saint-hippolyte.ca

Objet : Candidature concours n° 2022-06-LOI – Prénom Nom

Pour toute question concernant cette offre d'emploi, veuillez communiquer avec la coordonnatrice aux loisirs au (450) 563-2505 poste 2223 ou mdelisle@saint-hippolyte.ca

La Municipalité de Saint-Hippolyte respecte le principe d'équité en matière d'emploi. Nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus pour une entrevue. Nous remercions tous les candidats de leur intérêt pour ce poste. Afin d'alléger le texte du présent document, le genre masculin inclut le genre féminin.



Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

Table des lacs



Le 19 septembre avait lieu la rencontre de la table des lacs. Parmi les différents sujets discutés lors de cette rencontre, notons la mise en place du règlement relatif au remplacement des puisards, le projet Belle Naturelle et le lancement du plan de conservation. La Municipalité tient à souligner l'engagement pris par les associations de se regrouper et d'unir leurs voix pour une meilleure collaboration entre les différents intervenants. Nous remercions le dévouement de Mme Suzanne Chartrand et de Messieurs Jeannot Aucoin et Yvan Gingras pour leur implication au sein du comité responsable de ce regroupement. Plusieurs beaux défis sont à venir, mais en travaillant en étroite collaboration, ils seront relevés de main de maître.

Journée de l'environnement

Plus de 300 personnes ont participé à la 16^e édition de la Journée de l'environnement, le 16 septembre, au Centre des loisirs et de la vie communautaire. Parmi les activités proposées, le lancement du plan de conservation, une conférence de Jérôme Dupras, un atelier pour les jeunes, des échanges de plantes et de semences et des analyses d'eau à prix réduit.



Les visiteurs ont aussi pu faire le plein d'informations sur différents sujets environnementaux touchant notre territoire.



Revitalisation de la bande riveraine



Pour une quatrième année consécutive, l'entreprise d'économie sociale RAPPEL a mis en place une journée de plantation carboneutre. En tant que coopérative travaillant chaque jour à la protection de l'environnement, la démarche du RAPPEL est simple : planter des arbres sur des terrains publics en bande riveraine proposés par ses membres, afin de participer à réduire ses émissions de CO₂ de l'année et contribuer le moins possible aux changements climatiques.

Cette année, c'est la bande riveraine du parc du Grand-Héron qui a été sélectionnée parmi les candidatures soumises au RAPPEL pour la plantation de 225 arbres. Celle-ci a été réalisée le 21 septembre. Un groupe d'étudiants du Centre de formation horticole de Laval est venu parfaire sa formation en matière de reboisement des rives au parc du Grand-Héron en procédant à la plantation de près de 170 arbustes indigènes fournis par la Municipalité de Saint-Hippolyte. La Municipalité est fière de faire de la bande riveraine du parc du Grand-Héron un lieu exemplaire en matière de reboisement des rives et de contribuer à la préservation de la santé du lac de l'Achigan. Nous invitons les riverains à joindre le mouvement et à planter des arbres et des arbustes sur leurs rives!





Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.



Offre d'emploi

PROFESSEUR DE GYMNASTIQUE

Concours n° 2023-05-LOI

Située dans la région touristique des Laurentides à environ 61 km de Montréal, la Municipalité de Saint-Hippolyte est une véritable oasis de verdure parsemée de 62 lacs qui déploie ses splendeurs sur un vaste territoire de 133 km². Avec une population en croissance de 11 000 habitants et résidents, Saint-Hippolyte comporte des infrastructures modernes pour toutes les générations, en plus d'être un lieu de villégiature recherché pour la quiétude, le plein air et les grands espaces.

Sommaire du poste

Le titulaire de ce poste doit planifier, organiser et animer des cours de gymnastique pour des groupes d'enfants de 3 à 9 ans.

Principales responsabilités

- Accueille les participants et leurs parents
- Prépare l'équipement pour le cours
- Planifie, organise et anime des activités de gymnastique pour enfants
- Élabore et planifie une série de cours de gymnastique
- Encourage et supervise les participants tout au long de l'activité
- Aide les participants à développer leurs habiletés
- Assure la sécurité des participants

NOTE :

Il est entendu que la présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description exhaustive de toutes les tâches à accomplir.

Formation, expérience, certification

- Connaître et avoir fait de la gymnastique au cours des dernières années
- Détenir une expérience en animation avec des jeunes
- Avoir enseigné la gymnastique et avoir une certification Programme national de certification des entraîneurs PNCE), un atout
- Avoir le souci de bien servir la clientèle
- Faire preuve d'autonomie et d'un sens développé des responsabilités

Conditions de travail

- Il s'agit d'un poste contractuel. Les séances sont le soir ou la fin de semaine selon les disponibilités du professeur
- Le salaire est à discuter selon l'expérience du candidat

Soumettre sa candidature

Les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le **30 novembre, 16 h**, soit par courriel ou par la poste, à l'adresse indiquée ci-dessous et en inscrivant le numéro de concours dans l'objet du courriel.

Municipalité de Saint-Hippolyte
Service des ressources humaines
2253, chemin des Hauteurs
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1A1
mdelisle@saint-hippolyte.ca

Objet : Candidature concours n° 2023-05-LOI – Prénom Nom



Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

Descente de bateaux : fermée depuis le 30 octobre

Les plaisanciers sont priés de noter que la descente de bateaux municipale, au lac de l'Achigan, est fermée pour la saison. La date de réouverture sera annoncée au printemps de 2024.



Retour sur le Festival des sentiers

Ce n'est pas la pluie qui a arrêté nos coureuses et nos coureurs, le 21 octobre, lors du Festival des sentiers! Au total, près de 230 participants ont parcouru les sentiers du Centre de plein air Roger-Cabana lors de la 7^e édition du Festival. Des parcours de 10, 5, 2 et 1 km étaient au programme. Le Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire tient à remercier tous les bénévoles présents et fidèles au poste année après année. Sans eux, l'événement ne pourrait connaître un tel succès.



Retour sur le concert de Mathieu Bourret

C'est devant le lever de la pleine lune que le pianiste Mathieu Bourret a livré un spectacle à couper le souffle le 29 septembre au parc du Grand-Héron. Ambiance, musique et échanges étaient au rendez-vous : une soirée à la fois touchante et inspirante qui a permis de découvrir un artiste au talent exceptionnel. Notre moment fort : sa performance en duo avec Anaïs, une jeune Hippolytoise qui assistait au spectacle.



Aide financière de 115 200 \$ pour la bibliothèque

Le ministère de la Culture et des Communications a confirmé l'octroi d'une aide financière de 115 200 \$, répartie en 2023 et en 2024, dans le cadre du programme de Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

Ce programme vise à maintenir ou à améliorer l'accès à des collections documentaires de qualité dans les bibliothèques publiques autonomes du Québec et à des livres et à des publications en série édités au Québec.

Le maire de Saint-Hippolyte, M. Yves Dagenais, remercie le gouvernement du Québec pour ce soutien financier.





Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.



Offre d'emploi

PROFESSEUR DE CUISINE

Concours n° 2023-04-LOI

Située dans la région touristique des Laurentides à environ 61 km de Montréal, la Municipalité de Saint-Hippolyte est une véritable oasis de verdure parsemée de 62 lacs qui déploie ses splendeurs sur un vaste territoire de 133 km². Avec une population en croissance de 11 000 habitants et résidents, Saint-Hippolyte comporte des infrastructures modernes pour toutes les générations, en plus d'être un lieu de villégiature recherché pour la quiétude, le plein air et les grands espaces.

Sommaire du poste

Le titulaire de ce poste doit planifier, organiser et animer des cours de cuisine pour des adultes. Il assure la formation et la sécurité des participants. Il est responsable des relations avec la clientèle et de la qualité du service.

Principales responsabilités

- Accueille les participants et assure leur formation
- Planifie, organise et anime des activités de cuisine
- Élabore et planifie une série de cours de cuisine et des recettes sous une thématique
- Planifie et effectue les achats d'épicerie
- Veille à ce que la sécurité des clients soit assurée en tout temps
- Encourage et supervise les participants tout au long de l'activité
- Réalise de succulentes recettes pouvant varier l'alimentation
- Favorise l'échange et la discussion

NOTE :

Il est entendu que la présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description exhaustive de toutes les tâches à accomplir.

Formation, expérience, certification

- Formation en cuisine et/ou expérience en lien avec l'emploi

Conditions de travail

- Il s'agit d'un poste contractuel. Les séances sont le soir ou la fin de semaine selon les disponibilités du professeur
- Le salaire est à discuter selon l'expérience du candidat

Soumettre sa candidature

Les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le **30 novembre, 16 h**, soit par courriel ou par la poste, à l'adresse indiquée ci-dessous et en inscrivant le numéro de concours dans l'objet du courriel.

Municipalité de Saint-Hippolyte
Service des ressources humaines
2253, chemin des Hauteurs
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1A1
mdelisle@saint-hippolyte.ca

Objet : Candidature concours n° 2023-04-LOI – Prénom Nom

La Municipalité de Saint-Hippolyte respecte le principe d'équité en matière d'emploi. Nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus pour une entrevue. Nous remercions tous les candidats de leur intérêt pour ce poste. Afin d'alléger le texte du présent document, le genre masculin inclut le genre féminin.